

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

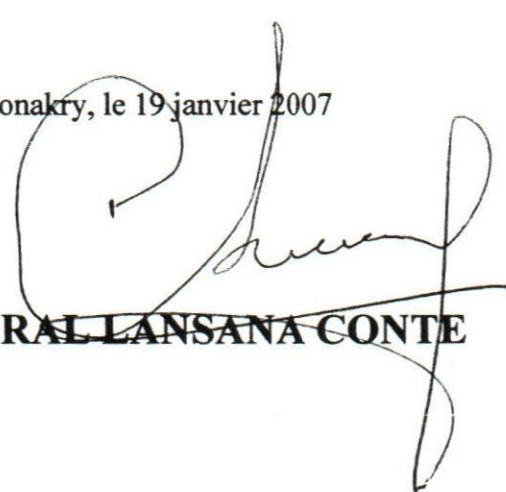
VU LA LOI FONDAMENTALE,

DECRETE,

Article 1^{er} : Monsieur Eugène CAMARA, précédemment Ministre du plan est nommé Ministre d'Etat aux Affaires Présidentielles en remplacement de **Monsieur Fodé BANGOURA** professeur, mis à la disposition du Ministère de l'emploi et de la Fonction Publique.

Article 2 : le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 19 janvier 2007



LE GENERAL LANSANA CONTE